

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 7.1. Rendez-vous de Galette – Autoriser les frais de déplacement de Madame Jacqueline Lussier Meunier pour le transport occasionnel d'une participante;
8. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;
9. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité avant prescription et autorisation de faire parvenir un dernier avis;
10. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de novembre 2013;
11. Rapports de l'officier municipal;
 - 11.1. Rapport mensuel sur les permis;
12. Autorisation de travaux;
 - 12.1. Autorisation de travaux – nettoyage d'accotement – 5^e rang, route Bernier et 3^e rang Ouest;
13. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 13.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 21 novembre 2013;
 - 13.2. Demande PIIA no DPADL130179 –72, rue des Saules, construction d'un bâtiment accessoire;
14. Avis de motion;
 - 14.1. Règlement décrétant les taux d'imposition pour l'année 2014;
 - 14.2. Règlement décrétant l'abrogation du règlement 512-2013 relativement à la tarification du cours d'eau Fernand-Taylor;
15. Ressources humaines;
 - 15.1. Emplois été Canada 2014 – Programme placement carrière-été – demande de financement et autorisation d'embauche monitrices;
 - 15.2. Renouvellement - Assurance collective 2014;
16. Mutuelle des municipalités du Québec - Entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
17. Représentation;
 - 17.1. Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC de La Haute-Yamaska – année 2014;
 - 17.2. Résolution mandatant deux représentants de la Municipalité afin de former un comité de négociation dans le dossier judiciaire - Centre de mécanique Ti-Wi Autocam inc. ;
 - 17.3. Nommé un représentant au Conseil d'administration de l'organisme Ami-Bus inc.;
18. Placements;
 - 18.1. Autorisation de placement – taxe d'accise 63 709 \$;
 - 18.2. Autorisation de placement – réserve d'acquisition d'immobilier – 10 000\$;
 - 18.3. Autorisation de placement – achat de véhicule – 10,000 \$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

19. Mesure d'appariement fiscal – changement de norme sur les paiements des transferts;
20. Fixer les dates des séances mensuelles de l'année 2014;
21. Fermeture des bureaux administratifs – période des Fêtes;
22. Croix-Rouge – Approbation nouvelle entente de 3 ans et autorisation de signature pour le maire et la directrice générale;
23. Adoption politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés
24. Vidéotron – autorisation d'installer un câble de fibre optique sur les structures existantes à l'intersection de la route 137 et du 3^e Rang Ouest;
25. **Affaires nouvelles**
 - 25.1. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Conrad T. Boileau – rétrocession d'environ 3 347 mètres carrés de terrain en culture dans la partie ouest du lot 3 555 313 en échange d'une superficie de 4 315 mètres carrés du lot 3 555 665;

PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Levée ou ajournement de la séance.

13-12-337

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013, ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents que les procédés tenus en date du 11 novembre 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

13-12-338

APPROBATION NOUVELLE PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION (TECQ)

Ayant tous pris connaissance de la liste des travaux d'investissement soumis dans le cadre de la TECQ 2010-2013;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal approuve la programmation de travaux révisés soumise dans la reddition de compte finale.

DÉPÔT DU REGISTRE – DÉCLARATION DES AVANTAGES REÇUS – CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Conformément au Code d'éthique et de déontologie des élus, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du Conseil, le registre des avantages reçus.

CORRESPONDANCE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Documents déposés :

- Ministère des Transports du Québec
Madame Louise Babin, relation avec les partenaires

Divers points ont été discutés :

- a) La Municipalité doit obtenir un permis pour la tenue d'évènements spéciaux qui ont un impact sur le réseau supérieur;
 - b) Le coût des ententes pour la réalisation des travaux ainsi que les modalités de paiement de la contribution financière;
 - c) Courbe du 6^e rang sur la route 137;
 - d) Bande de gazon sur la rue Principale, les travaux seront réalisés en mai 2014;
 - e) Bornes d'arpentage qui seront réinstallées vers la fin de novembre.
- Ministère des Transports du Québec
Avis technique répondant à une demande du Ministère de la Sécurité publique relativement aux fissures dans le pavage sur le rang Haut-de-la-Rivière Sud.

Du remblai a été déversé dans le talus afin de faire un espace où les véhicules lourds peuvent faire demi-tour. La surcharge produite par ce remblai contribue à aggraver la stabilité du talus. La stabilité de ce talus est donc précaire et une partie du remblai pourrait glisser entraînant ainsi des pertes de terrain de quelques mètres au sommet du talus. Par mesure de prévention, ils recommandent de ne plus utiliser cet espace.

13-12-339

RENDEZ-VOUS DE GALETTE – AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME JACQUELINE L. MEUNIER POUR LE TRANSPORT OCCASIONNEL D'UNE PARTICIPANTE

CONSIDÉRANT que Les Rendez-vous de Galette sont offerts par Réussir avec PEP (Plaisir à l'école Parents-enfants) et ont été mis en place dans le but de favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que les enfants d'âge préscolaire sont invités gratuitement à venir écouter une histoire en compagnie de Galette, d'emprunter des livres, de réaliser des bricolages et de participer à différents jeux;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'assumer les frais de déplacement de Madame Jacqueline L. Meunier, selon la politique en vigueur, pour le transport occasionnel d'une participante;

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.701.90.310 « Frais de déplacement – vie communautaire ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2013.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AVANT PRESCRIPTION ET AUTORISATION DE FAIRE PARVENIR UN DERNIER AVIS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du Conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité avant prescription.

Le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'envoi d'un dernier avis de paiement avant de transmettre les comptes à la Cour municipale.

13-12-340

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de novembre 2013;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par le Conseiller Claude Lussier, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de novembre 2013.

Approbation des comptes pour une somme de 304 472,33 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300609 à C1300663 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Paul Sarrazin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-12-341

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois de novembre 2013, soit :

Émission de permis :	9
Abri d'auto	2
Brûlage	3
Canalisation	1
Rénovation	3

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Marilynne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 11 novembre 2013 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

13-12-342

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – NETTOYAGE D'ACCOTEMENT – 5^E RANG, ROUTE BERNIER ET 3^E RANG OUEST

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder au nettoyage des accotements sur le 5^e rang, la route Bernier et le 3^e rang Ouest. Pour la réalisation de ce travail, un montant de budgétaire de 9 010,00 \$, incluant les taxes applicables est alloué.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.330.00.515 « Location véhicules » et 02.330.00.516 « Location machineries, outillages et équipements ».

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 novembre 2013.

13-12-343

DEMANDE PIIA NO DPADL130179 – 72, RUE DES SAULES, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment accessoire (remise), sis au 72, rue des Saules est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-11-058 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Sylvain Roy, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Steve Rotondo afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, sis au 72, rue des Saules.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la Conseillère Marilynne Rodrigue-Trudel que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement fixant les taux de taxes et les tarifications des services pour l'exercice 2014 et les conditions de perceptions.

Avis de motion est donné par la Conseillère Johanna Fehlmann que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement abrogeant le règlement 512-2013 « Règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien du cours d'eau Fernand-Taylor ».

13-12-344

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2014 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE- ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTORISATION D'EMBAUCHE MONITRICES

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrain de jeux durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que les demandes de financement seront acceptées du 2 décembre 2013 au 10 janvier 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents pertinents pour une demande de moniteurs de terrain de jeux par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada.

Autorise la publication d'offre d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

13-12-345

RENOUVELLEMENT - ASSURANCE COLLECTIVE 2014

CONSIDÉRANT que la Compagnie d'Assurance Desjardins Sécurité financière a fait parvenir l'avis de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tout formulaire pour le renouvellement de notre contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière, portant le numéro 23195 avec les protections actuellement en vigueur.

Le montant requis à l'application de ce contrat est inclus aux prévisions budgétaires 2014 de la municipalité.

13-12-346

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur la sécurité incendie, le ministre de la Sécurité publique a émis l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques de la MRC de La Haute-Yamaska le 2 août 2013;

CONSIDÉRANT que le 11 septembre 2013, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Yamaska a adopté par résolution son schéma de couverture de risques et a signifié l'entrée en vigueur de ce dernier à compter du 1^{er} octobre 2013;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de demander à La Mutuelle des municipalités du Québec de nous appliquer le crédit de 10 % accordé sur la prime Bâtiment des municipalités dès l'adoption et la mise en œuvre du schéma.

13-12-347

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – ANNÉE 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, de nommer Monsieur Richard Pigeon à titre de Maire suppléant pour l'année 2014.

Monsieur Pigeon accepte le poste.

Il est unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Monsieur le Conseiller Richard Pigeon à titre de Maire suppléant pour l'année 2014.

Également résolu que Monsieur Richard Pigeon agisse à titre de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska.

13-12-348

RÉSOLUTION MANDATANT DEUX REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE FORMER UN COMITÉ DE NÉGOCIATION DANS LE DOSSIER JUDICIAIRE – CENTRE DE MÉCANIQUE TI-WI AUTOCAM INC.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire former un comité de négociation dans le dossier judiciaire Centre de mécanique Ti-Wi Autocam inc. aux fins d'entente d'un règlement à l'amiable;

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents :

QUE le Conseil municipal confie aux Conseillers Messieurs Richard Pigeon et Sylvain Roy, le mandat de représenter la Municipalité, lors des rencontres en vue de trouver une solution au litige;

QUE toute prise d'entente pour un règlement à l'amiable dans ce dossier devra être entérinée par le Conseil municipal pour avoir effet.

13-12-349

NOMMER UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME AMI-BUS INC.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, de nommer Monsieur Richard Pigeon à titre de représentant au Conseil d'administration de l'organisme Ami-Bus inc.;

Monsieur Pigeon accepte le poste.

Il est unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Monsieur le Conseiller Richard Pigeon à titre de représentant au Conseil d'administration de l'organisme Ami-Bus inc.

13-12-350

AUTORISATION DE PLACEMENT – TAXE D'ACCISE 63 709 \$

CONSIDÉRANT la réception d'un versement au montant de 63 709 \$ provenant d'une partie du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 63 709 \$ du compte courant au compte de placement, compte réservé pour les travaux d'investissements routiers dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-12-351

AUTORISATION DE PLACEMENT – RÉSERVE D'ACQUISITION D'IMMOBILIER – 10 000 \$

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 10 000 \$ du compte courant à l'encaisse affecté à l'acquisition d'immobilier.

13-12-352

AUTORISATION DE PLACEMENT – ACHAT DE VÉHICULE – 10,000 \$

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer la somme de 10 000 \$ du compte courant à l'encaisse affecté à l'achat de véhicule.

13-12-353

MESURE D'APPARIEMENT FISCAL – CHANGEMENT DE NORME SUR LES PAIEMENTS DES TRANSFERTS

ATTENDU que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, appuyé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations nécessaires au poste « *Montant à pourvoir dans le futur* » pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

13-12-354

FIXER LES DATES DES SÉANCES MENSUELLES DE L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront, sauf exception, le deuxième lundi et qui débuteront à 19 h 30.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 20 janvier
- 10 mars
- 12 mai
- 14 juillet
- 8 septembre
- 10 novembre
- 10 février
- 14 avril
- 9 juin
- 11 août
- 14 octobre
- 8 décembre

1

3-12-355

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS – PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la fermeture du Bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2013, à compter de midi, jusqu'au 3 janvier 2014, inclusivement.

13-12-356

CROIX-ROUGE – APPROBATION NOUVELLE ENTENTE DE 3 ANS ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que les municipalités se doivent de prendre des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et de leurs biens en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne, pour une période de trois (3) ans.

De contribuer financièrement à un montant de 0,15 \$ par personne pour la durée de l'entente.

Résolu également d'autoriser le maire, Monsieur Paul Sarrazin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, l'entente de services aux sinistrés.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.190.00.494 « Cotisations, associations & abonnements ».

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-12-357

ADOPTION POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET AUX RÉVISIONS SALARIALES ANNUELLES DES EMPLOYÉS

ATTENDU l'importance d'évaluer la performance des employés d'une façon sérieuse et structurée;

ATTENDU que pour l'année 2014, le nouveau conseil municipal ne possède pas tous les éléments d'information qui permettent de faire une évaluation compétente et honnête;

ATTENDU l'impératif de bonne gestion qui s'impose au nouveau conseil municipal;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'améliorer la performance des employés en autorisant des augmentations salariales basées sur la performance;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par la Conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel, appuyé par la Conseillère Johanna Fehlmann, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents :

QUE la politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés soit adoptée;

QUE pour l'année 2014, l'évaluation de la performance et de l'atteinte des objectifs soit reportée au mois de mai 2014;

QUE les augmentations salariales accordées par le conseil municipal au mois de mai 2014 soient rétroactives au 1^{er} janvier 2014;

QUE les prévisions budgétaires équivalent à 2,5 % de la masse salariale des employés soient faites pour l'année 2014, les augmentations salariales qui entreront en vigueur pouvant varier de 0 à 5 %.

13-12-358

VIDÉOTRON – AUTORISATION D'INSTALLER UN CÂBLE DE FIBRE OPTIQUE SUR LES STRUCTURES EXISTANTES À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 137 ET DU 3E RANG OUEST

Soumis : Demande d'intervention, numéro 1714430-400//ING191730.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer la demande d'intervention municipale, numéro 1714430-400//ING191730, pour l'installation d'un câble de fibre optique sur les structures existantes à l'intersection de la route 137 Nord et Sud et sur le 3^e rang Ouest.

13-12-359

DEMANDE À VIDÉOTRON POUR LA DESSERTE DES SERVICES PUBLICS SUR LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que la desserte d'Internet haute vitesse, la couverture téléphonique ainsi que la couverture cellulaire déficiente dans le secteur industriel constituent un préjudice à l'entreprise déjà établie et influencent négativement le développement économique de la Municipalité;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que la couverture de service téléphonique déficiente pose également des problèmes de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de disposer d'un moyen adéquat de communication de manière à développer le secteur industriel;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Sylvain Roy, et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de demander à Vidéotron d'évaluer, dans les plus brefs délais possibles, la mise en place des services publics afin de desservir les bâtiments industriels et commerciaux de la rue Industrielle.

13-12-360

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – CONRAD T. BOILEAU – RÉTROCESSION D'ENVIRON 3 347 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN EN CULTURE DANS LA PARTIE OUEST DU LOT 3 555 313 EN ÉCHANGE D'UNE SUPERFICIE DE 4 315 MÈTRES CARRÉS DU LOT 3 555 665

CONSIDÉRANT que la demande de Monsieur Conrad T. Boileau vise des lots inclus dans la zone protégée par la Commission de protection du Territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau est propriétaire d'une grande superficie de terrain et bâtisses;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boileau s'adresse à la Commission du territoire agricole afin de rétrocéder environ 3 347 mètres carrés de terrain en culture dans la partie ouest du lot 3 555 313 en échange d'une superficie de 4 315 mètres carrés du lot 3 555 665;

CONSIDÉRANT que le lot créé final compte plus ou moins 5 000 mètres carrés et vise la relocalisation de la maison à l'emplacement de la grange-étable;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne vise pas à introduire un nouvel usage non agricole, mais seulement un déplacement de cet usage;

Considérant que la demande est sans conséquence négative sur les activités agricoles présentes ou futures du voisinage;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme aux règlements d'urbanismes présentement en vigueur;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier, appuyé par le Conseiller Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal recommande à la Commission d'autoriser cette demande, estimant qu'elle n'a que peu d'impact négatif sur la protection du territoire agricole.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-12-361

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann, appuyé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 20.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Paul Sarrazin
Maire